



Le Président,

15.03.07

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion du 18 juin 2015
Accord de coopération interrégionale Régions Centre-Val
de Loire et Pays de la Loire**

Au moment où les responsabilités des Régions évoluent et que la nouvelle carte des Régions se dessine, les Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire souhaitent s'engager avec détermination dans la poursuite de leur coopération interrégionale.

Ce nouvel accord de coopération interrégionale s'inscrit dans la continuité de celui signé le 9 mars 2006. Depuis plus de 10 ans, des initiatives communes ont été décidées permettant de mieux appréhender la cohérence d'intervention des deux collectivités sur des bassins de vie aux marges des deux territoires ou auprès de publics ou acteurs dont les intérêts ou enjeux transcendent les frontières régionales.

Au registre des actions communes mises en œuvre depuis le début de cette coopération, il convient de rappeler :

- l'harmonisation des dispositifs en faveur des jeunes des deux régions dans les domaines de du transport et de la culture,
- des actions conjointes menées en faveur de la protection, valorisation et animation de la Loire et de ses affluents (itinéraires Loire à Vélo, création de la Marque touristique Val de Loire,
- la valorisation du patrimoine commun de la Loire, coopération entre grands sites culturels (Abbaye de Fontevraud et Château de Chaumont).
- l'amélioration du transport ferroviaire avec les adaptations des offres TER
- la mobilisation commune autour des filières vitivinicoles, champignon ou fruits et légumes, partenariat autour de la filière aéronautique,
- la mise en synergie des acteurs locaux (pôles de compétitivité, participation au GIP Cancéropole Grand Ouest...)
- la mise en place d'une démarche interrégionale vers l'Etat du Tamil Nadu et la signature d'un Memorandum Of Understanding avec le Ministère de l'industrie tamoul.

Ces actions déjà menées constituent un socle stable pour les partenariats à venir. Dans cet esprit, les deux Régions souhaitent dessiner des stratégies innovantes pour promouvoir et valoriser, ensemble, les territoires et renforcer leurs projets communs.

Le 20 avril dernier, les Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire ont poursuivi leurs échanges, ce travail a permis de franchir une nouvelle étape dans nos coopérations, et de renforcer les actions concrètes qui préparent l'avenir des jeunes, défendent les emplois d'aujourd'hui et de demain, améliorent la vie quotidienne des citoyens, notamment dans les transports, et renforcent notre rayonnement européen et international.

Ce protocole d'accord fera l'objet d'une réunion annuelle d'évaluation et de concertation entre les deux exécutifs

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication mettant en perspective la poursuite de notre coopération interrégionale avec la Région Pays de la Loire.

François BONNEAU



Accord de coopération interrégionale Région Centre-Val de Loire – Région Pays de la Loire

Préambule

Au moment où les responsabilités des Régions évoluent et que la nouvelle carte des Régions se dessine, les Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire souhaitent s'engager avec détermination dans la poursuite de leur coopération interrégionale.

Ce nouvel accord de coopération interrégionale s'inscrit dans la continuité de celui signé le 9 mars 2006. Depuis plus de 10 ans, des initiatives communes ont été décidées permettant de mieux appréhender la cohérence d'intervention des deux collectivités sur des bassins de vie aux marges des deux territoires ou auprès de publics ou acteurs dont les intérêts ou enjeux transcendent les frontières régionales.

Au registre des actions communes mises en œuvre depuis le début de cette coopération, il convient de rappeler :

- l'harmonisation des dispositifs en faveur des jeunes des deux régions dans les domaines de **du transport et de la culture**,
- des actions conjointes menées en faveur de la protection, valorisation et animation de **la Loire et de ses affluents** (itinéraires Loire à Vélo, création de la Marque touristique Val de Loire,
- la valorisation du **patrimoine** commun de la Loire, coopération entre grands sites culturels (Abbaye de Fontevraud et Château de Chaumont).
- l'amélioration **du transport ferroviaire** avec les adaptations des offres TER
- la mobilisation commune autour **des filières** vitivinicoles, champignon ou fruits et légumes, partenariat autour de la filière aéronautique,
- la mise en **synergie des acteurs locaux** (pôles de compétitivité, participation au GIP Cancéropole Grand Ouest...)
- la mise en place d'une démarche interrégionale vers l'Etat du **Tamil Nadu** et la signature d'un Memorandum Of Understanding avec le Ministère de l'industrie tamoul.

Ces actions déjà menées constituent un socle stable pour les partenariats à venir. Dans cet esprit, les deux Régions souhaitent dessiner des stratégies innovantes pour promouvoir et valoriser, ensemble, les territoires et renforcer leurs projets communs. Le 20 avril dernier, les Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire ont poursuivi leurs échanges, ce travail a permis de franchir **une nouvelle étape dans nos coopérations**, et de renforcer les actions concrètes qui préparent l'avenir des jeunes, défendent les emplois d'aujourd'hui et de demain, améliorent la vie quotidienne des citoyens, notamment dans les transports, et renforcent notre rayonnement européen et international.

Ce protocole d'accord fera l'objet d'une réunion annuelle d'évaluation et de concertation entre les deux exécutifs..

Les engagements de coopération

Développer l'industrie et faire reconnaître les filières

Pôles de compétitivité : Les deux Régions conviennent de l'opportunité de poursuivre et renforcer l'ouverture territoriale conjointe de **leurs pôles de compétitivité** pour renforcer les collaborations entre les filières et accroître le nombre de projets de R&D. qui pourraient être cofinancés. A cet égard, **le pôle EMC2** des Pays de la Loire s'élargira aux acteurs de la Région Centre-Val de Loire. Quant à Atlanpole Biothérapies, dont le siège se situe en Pays de la Loire et dont le périmètre d'intervention est déjà étendu à la région Centre-Val de Loire, il disposera bientôt d'un relais renforcé, dans cette région, au niveau du PolePharma.

Filière aéronautique : les deux régions comportent un tissu important de sous-traitants de la filière, rassemblant des PMI innovantes et performantes. En Pays de la Loire les PME sont rassemblées au sein du groupement Néopolia et du pôle de compétitivité EMC2. En région Centre-Val de Loire, les PME sont regroupées autour d'AEROCENTRE. **L'édition 2015 du Salon du Bourget** permettra de poursuivre la dynamique déjà engagée : un espace sera partagé entre les 2 Régions sous l'égide de la marque Val de Loire.

Filière viticole : Les deux Régions, en collaboration avec les professionnels de la filière, s'engagent sur des actions communes et évènements complémentaires afin de faire connaître et valoriser les vins du Val de Loire. Elles inaugureront **conjointement le Vinipôle d'Amboise** le 7 juillet prochain.

Expérimentation dans les filières de production viti-vinicole, fruitière, champignons : les bassins de production de ces filières s'étendent sur les 2 régions, l'enjeu est d'accroître leurs coopérations, en particulier sur les enjeux liés à la recherche appliquée. **Plusieurs sites font l'objet d'une attention particulière des deux Régions** : l'INRA, le centre technique du Champignon, la station expérimentale fruitière de la Morinière (Indre et Loire), le pôle de compétitivité Végépolys dont une antenne a d'ailleurs été créée en 2011 à Orléans. La prochaine mise en place du vinOpôle d'Amboise doit permettre la mise en réseau des acteurs de la filière viticole.

Faciliter les mobilités

Location du matériel roulant

Les deux Régions organisent et financent de nombreuses relations interrégionales avec trois axes concernés : Orléans – Tours – Saumur – Angers – Nantes, Paris – Chartres – Nogent-Le-Rotrou- Le Mans et Caen – Le Mans – Tours.

Dans la mesure où ces dessertes sont réalisées avec du matériel roulant issu des deux parcs régionaux, SNCF a intégré dans le coût de ces circulations des charges liées à la location du matériel entre les deux Régions. A l'horizon du cadencement 2017, les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire envisagent une **plus grande imbrication des circulations de leurs matériels roulants afin d'optimiser l'exploitation de leurs parcs et offrir des relations directes aux voyageurs**. Cette volonté implique d'avancer avec la SNCF sur la neutralisation de certaines charges de location.

Train Vélo Loire

Afin de favoriser la desserte ferroviaire sur l'itinéraire Loire à Vélo, les deux Régions financent depuis 2011 le service Train Vélo Loire, qui permet, de juin à septembre, d'embarquer des vélos à bord d'une voiture spécialement aménagée sur Interloire dont le financement a été assuré à parité entre les deux Régions (948 000 €). **8 600 vélos ont ainsi été accueillis en 2014**. Ce service permet ainsi de porter la capacité d'accueil de vélos à 43 emplacements. Pour 2015, le coût de fonctionnement de ce service s'élève à 237 000 €, financé là-aussi à parité entre les deux Régions.

Les deux Régions travaillent de concert pour pérenniser et développer ce service à bord des futurs matériels (Regio2N de 501 places aptes à circuler à 200 km/h) appelés à succéder aux rames Corail Interloire à compter de 2018.

Trains d'Equilibre du Territoire :

Les deux Régions ont défini une position commune pour un maintien des TET en interrégional. De plus, afin de renforcer les mobilités, les deux Régions souhaitent peser ensemble auprès des partenaires et en particulier auprès de la SNCF, et de l'Etat.

La Loire, fleuve partagé et atout touristique

Colonne vertébrale des deux territoires, la Loire fait partie des préoccupations anciennes des deux Régions au travers de leurs implications dans sa préservation à l'échelle de son bassin versant.

CPIER et PO FEDER Loire

Les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, avec les autres Régions du bassin viennent de montrer leur engagement en adoptant un nouveau contrat de plan interrégional Etat Régions Loire 2015 2020. Par ailleurs, la Région Centre-Val de Loire est devenue pour le compte des neuf Régions du bassin de la Loire, autorité de gestion du programme opérationnel interrégional FEDER, depuis 2014.

Loire et Tourisme

Depuis 2000, année de l'inscription du Val de Loire au patrimoine Mondial de l'UNESCO, **la destination Val de Loire** est reconnue à l'international, grâce au travail conjoint des 2 Régions. Etendue sur 5 départements, cette destination touristique recèle des richesses comme les châteaux de la Loire, les vins du Val de Loire la Loire à vélo et la Loire UNESCO. Afin de renforcer cette visibilité, la marque va être développée conjointement par les 2 Régions autour d'un plan de développement ambitieux et offensif. Au-delà du Tourisme, les coopérations seront élargies autour des produits du Val de Loire, éléments forts d'une identité partagée.

Une nouvelle convention autour de la Marque Val de Loire sera signée conjointement courant 2015.

Par ailleurs, **la Loire à Vélo** connaît un succès qui ne se dément pas, basé sur un réseau d'acteurs qui représente une force vive pour le développement d'animations et de nouveaux projets. Preuve de l'intérêt grandissant du public pour cette véloroute attractive : le lancement réussi en février dernier du Guide du Routard «Loire à Vélo », **1er guide du Routard à vélo**.

Dans la continuité de ce qui a été construit, les deux Régions souhaitent créer **de nouvelles variantes de la Loire à Vélo**. En parallèle, pour répondre aux demandes des professionnels et du public, les dispositifs régionaux seront mobilisés pour soutenir **l'hôtellerie de proximité et à l'hébergement rural**.

Mission Val de Loire

Afin de répondre aux enjeux de l'inscription du Val de Loire au patrimoine Mondial de l'Humanité en 2002, les deux Régions ont décidé la création du **syndicat mixte « Mission Val de Loire »**.

Lors du Comité syndical d'avril 2015, elles ont confirmé le rôle, de fédérateur des acteurs du territoire, de la Mission Val de Loire et identifié trois axes à développer :

- Appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs du territoire

La Mission Val de Loire va poursuivre le renouvellement de ses actions de médiation et de communication grand public engagées en 2012, par de nouveaux supports pédagogiques interactifs : exposition interactive, application smartphone, supports jeunes publics, BD... Par ailleurs, les Rendez-Vous du Val de Loire sont et resteront l'occasion, tous les deux ans, de percevoir et de valoriser la diversité des initiatives sur le site UNESCO.

- Accompagnement des acteurs pour préserver le site et favoriser l'excellence des politiques d'aménagement

La Mission Val de Loire, après avoir contribué à l'élaboration du Plan de Gestion UNESCO, s'est attachée à sa diffusion au plus grand nombre par sa prise en compte dans les documents de planification (SCOT, PLU, AVAP) et les projets d'aménagement. L'action de la Mission Val de Loire va être renforcée sur la prise en compte des préoccupations « patrimoine mondial » dans les pratiques de chacun, en articulation avec les politiques d'aménagement du territoire des deux Régions pour que le Plan de Gestion reste un cadre de référence pour tous les acteurs.

- Appui aux Régions dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques, schémas et actions

Débuté en 2011, la Mission Val de Loire mène un travail sur la relation entre patrimoine et tourisme au service des Régions et des actions de coopérations interrégionales. Ce travail va être démultiplié en fédérant les acteurs du réseau des châteaux de la Loire dans la définition de saisons culturelles, en gérant le label UNESCO; poursuivant les actions de coopération internationale engagée via la Chaire UNESCO, contribuant à la définition et à la mise en œuvre de politiques, sur des problématiques communes aux deux Régions.

Développement durable et solidaire du territoire

Agir pour le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Le Parc naturel régional Loire-Touraine est reconnu au niveau national comme un territoire à fort intérêt patrimonial naturel et culturel. Les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire sont pleinement engagées dans l'accompagnement de la mise en œuvre des programmes du Parc naturel régional, autour de la biodiversité, l'éducation à l'environnement, le développement durable, le tourisme, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, l'urbanisme et les paysages, le climat et l'énergie. Elles ont décidé de poursuivre et de renforcer l'accompagnement de la mise en œuvre de la charte en s'engageant auprès du PNR, par des contrats de parc jusqu'en 2017, lui donnant les moyens d'actions. Ces engagements sont inscrits dans les Contrats de Plan Etat Région 2015-2020 des deux régions.

Les territoires frontaliers

Les deux Régions s'engagent à privilégier une action commune autour des portages de dynamiques territoriales pour certains territoires aux franges des régions : le « **Grand Saumurois** » et le « **Percche Sarthois** ». Des représentants élus, pilotes sur ces territoires de la démarche « Ambition 2020 » portée par la Région Centre-Val de Loire, seront associés à la démarche « Agir pour » initiée par les Pays de la Loire, afin de travailler les complémentarités d'actions. L'enjeu est bien de renforcer une approche commune au bénéfice de ces territoires.

International et Europe

Coopération avec l'Inde

Qu'il s'agisse des actions menées à l'international ou auprès des instances communautaires, l'expérience démontre l'opportunité et la pertinence d'agir unis pour défendre ou promouvoir des intérêts partagés.

L'Inde est un géant démographique, politique et économique qui poursuit son ouverture vers l'extérieur engagée il y a près de vingt ans. Son potentiel de développement est immense, à la hauteur des défis de toutes natures que cette puissance émergente doit relever. Elle se présente aux responsables d'entreprises comme un formidable réservoir d'expansion.

Fortes de ce constat, les deux Régions ont choisi d'inscrire cette coopération, dans un cadre interrégional affirmé dès 2008, dans lequel elles s'accordent pour agir « ensemble en Inde ». Trois grands axes ont été identifiés comme prioritaires : l'économie, l'éducation (enseignement secondaire et supérieur) et la culture.

Elles ont souhaité marquer plus concrètement leur présence et franchir une étape supplémentaire dans l'accompagnement des acteurs en mettant en place un Bureau permanent de représentation à Chennai. Véritable base logistique à l'action des deux Régions et à celle de leurs acteurs, ce Bureau est un outil indispensable de coopération pour garantir la préparation, la réalisation et le suivi des projets. Il est aussi un vecteur de rayonnement et de diplomatie pour créer les conditions favorables au développement d'échanges avec le soutien des Ambassades de nos deux pays. Il est installé depuis septembre 2011 dans des locaux partagés avec la chambre de commerce et d'industrie franco-indienne (IFCCI) facilitant l'intégration à des équipes biculturelles et l'accès à des contacts privilégiés avec la communauté d'affaires franco-indienne.

La Région Centre-Val de Loire et la Région des Pays de la Loire s'engagent à poursuivre cette coopération dans ce cadre interrégional, confortées par **la signature tripartite d'un MOU avec le Ministère de l'Industrie de l'État du Tamil Nadu** en janvier dernier. Avec cette signature, elles sont les premières Régions françaises à avoir formalisé des relations économiques avec un État fédéral du sous-continent indien. Cette avancée notable de la coopération au plan institutionnel pourrait trouver des prolongements **sur le champ de la culture**.

Représentation à Bruxelles

Par ailleurs, les Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire reconnaissant l'opportunité d'une **présence commune à Bruxelles** pour, notamment, défendre leurs intérêts, en tant qu'opérateurs des Fonds Européens. Il est en effet essentiel que les Régions puissent poursuivre et consolider leur dialogue avec les Institutions européennes au moyen d'équipes dédiées, afin d'être en capacité de relayer sur le territoire les informations européennes, de permettre aux acteurs locaux de bénéficier de

financements européens, et de peser sur les décisions prises à Bruxelles. Dans ce cadre, leurs **équipes seront prochainement localisées sur le même site**, avec une mutualisation progressive de certaines fonctions.

*

* *

En conclusion, les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire s'engagent aujourd'hui sur un programme d'actions. Il démontre par la preuve le caractère concret et immédiatement opérationnel du travail qui est à l'œuvre depuis de nombreuses années, et renforce l'engagement pris par les deux Régions d'unir leurs forces au bénéfice des habitants et du développement des deux territoires.